

Séance du 10 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MEDARD D'EYRANS, régulièrement convoqué s'est réuni, en session **ordinaire**, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian TAMARELLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/04/2019

PRESENTS :

M. TAMARELLE Christian, M. BARROUILHET Pascal, Mme BENCTEUX Laure, M. CHEVALIER Bernard, Mme DUPUY Hélène, M. GILLARD Joël, M. GRUPELI Claude, Mme CAMBOURIEU Myriam, M. MAURIN Lionel, M. RIVALETTO Yves, Mme MALARTIC Nathalie, Mme LEBAS Evelyne, Mme COMPAN Ingrid, Mme LAURONCE Stéphanie, Mme MELSBACH Véronique, Mme SABY Nadia, M. VITRAC Xavier, M. MARINHO Joao, Mme HALLOUCHE Nahéma,

REPRESENTES : NEANT

ABSENTS EXCUSES :

M. GRAMONT Patrick, M. ARMOËT Ludovic, Mme CHOLLON Christelle,
M. CHEVALIER Bernard est nommé secrétaire de séance.

Compte rendu succinct

1) Vote du compte administratif 2018 : adopté-

Monsieur le Maire se retire avant le vote. Le compte administratif est adopté.

Monsieur BARROUILHET présente le compte administratif :

Fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	CLOTURE
			Excédent
Prévu	2 774 532.84	2 774 532.84	
Réalisé	2 158 504.49	2 557 419.76	398 915.27

Investissement	DEPENSES	RECETTES	CLOTURE
			Excédent
Prévu	723 925.88	723 925.88	
Réalisé	386 562.36	458 313.96	71 751.60

2) Approbation du Compte de gestion 2018 : adopté

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018, le compte de gestion 2018 dressé par le receveur, n'appelle ni observation, ni réserve, est approuvé.

3) Affectation des résultats 2018 : délibération adoptée

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
dépenses	recettes	dépenses	recettes
D002= déficit reporté	R002= Excédent reporté : 591 007,67 €	D001= -366,44	R001= excédent reporté R1068 = 264 966,44

4) Vote des trois taxes : délibération adoptée

TAXES	TAUX 2018	Coefficient de variation proportionnelle	TAUX 2019
Taxe d'habitation.....	13,11 %	1	13,11 %
Taxe Fonc. Propriétés Bâties.....	21,24 %		21,24 %
Taxe Fonc. Non Bâties.....	40,57 %		40,57 %

5) Vote du Budget Primitif 2019: adopté

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Budget Prévisionnel 2019 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	3 023 421,67	3 023 421,67
Section d'investissement	1 006 861,44	1 006 861,44

6) Subventions aux associations : délibération adoptée

Une somme de 23 750 euros est allouée aux associations pour 2019.

7) Demande de subvention au titre du FDAEC 2019 : délibération adoptée

Le Conseil Municipal décide de solliciter la subvention du FDAEC d'un montant de 14084 euros auprès du Conseil Départemental dans le cadre de travaux liés à la réfection de la route de Larchey et autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile dans cette affaire.

8) rétrocession à la commune de la parcelle C790 délibération adoptée

Monsieur le Maire informe qu'il y a une trentaine d'années, il avait été prévu que la parcelle C790 soit rétrocédée à la commune dans le cadre des travaux d'élargissement de la route des Brouilleaux, ce qui n'a pas été entrepris. Par conséquent, il y a lieu de régulariser cette situation. Le conseil municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire décide de régulariser la situation et d'accepter la rétrocession à l'euro symbolique à la commune de la parcelle C790 d'une superficie d'environ 13a et 57 ca. Les frais de notaires et d'acte seront à la charge de la commune. Le Conseil habilite Monsieur le Maire à signer tout document utile relatif à cette affaire

9) Demande de subvention auprès du SDEEG -délibération adoptée

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal sollicite une subvention au taux de 20% pour 2019 auprès du S.D.E.E.G pour des travaux neufs d'extension de l'éclairage public avenue du Sable d'Expert et prévoit le plan de financement suivant : subvention S.D.E.E.G 20% 3053.48 euros HT et autofinancement commune 13 282.66euros HT

10) Convention relative à la réalisation par le SDIS de la Gironde des opérations de contrôle des points d'eau incendies publics et à la gestion administrative des points d'eau incendie privés : délibération adoptée

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 26 mars 2019, la Communauté de Communes de Montesquieu a attribué une subvention de fonctionnement au bénéfice du SDIS33 au titre de l'exercice 2019 dans le cadre de l'actualisation des contributions intercommunales assise sur la population DGF 2018 à la population DGF 2002. Cette subvention inclut la réalisation par le SDIS 33 des opérations de de contrôles des points d'eau incendie publics et la gestion des points d'eau privés entrant dans la catégorie des services ne relevant pas des missions propres de l'établissement.

Les modalités de réalisation de ces opérations se matérialise par la signature d'une convention entre les SDIS33 et la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout autre document utile dans ce dossier.

11) Lancement des consultations pour les marchés -délibération adoptée

Les membres du Conseil Municipal après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, décident d'autoriser Monsieur le Maire à lancer un marché public de travaux concernant la réfection de la route de Larchey et de signer tous les documents utiles

- Informations/Questions diverses

-Monsieur le Maire indique que la consultation est en cours concernant les travaux du rugby.

-Le dossier concernant la modification du PLU est en cours de réalisation par le cabinet en charge de cette prestation

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20